

Compte rendu de la séance du 16 juillet 2020

Le 16 juillet 2020 à 19 h 00, le Conseil Syndical s'est réuni suite à la convocation en date du 20 août 2020 sous la présidence de M. de PLASSE Philippe, Président.

Présent : Bertrand DURANEL, Josette LELOIR, Pascal GAY, Guillaume GAY, Marc-Antoine BRUCHE, Philippe DE PLASSE

Absents : Philippe-Eugène BRUCHE, excusé, donnant pouvoir à Marc-Antoine BRUCHE et Tanguy DUCAMPS

Invités : Jean-Marie GREUEZ, Gérard de MAGNEVAL

Secrétaire(s) de la séance: Guillaume GAY

Ordre du jour :

- Election du président et du vice-président
- Compte administratif 2019
- Budget primitif 2020
- Questions diverses

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif 2019 est présenté par Monsieur de MAGNEVAL, président sortant. Le compte administratif est accepté à l'unanimité par les membres nouvellement élus

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ELECTION DU PRESIDENT, FIXATION DU NOMBRE DE VICE(S)-PRESIDENT(S), ELECTION DU VICE-PRESIDENT (2020 001)

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée des délibérations des conseils municipaux de Ternas et Foufflin-Ricametz nommant les délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Foufflin-Ricametz - Ternas. Sont ainsi nommés :

Pour la commune de Ternas : Messieurs Guillaume GAY, Pascal GAY, Marc-Antoine BRUCHE, Philippe-Eugène BRUCHE

Pour la commune de Foufflin-Ricametz : Messieurs Philippe de PLASSE, Bertrand DURANEL, Tanguy DUCAMPS et Madame Josette LELOIR.

Puis Monsieur le Président informe les membres présents qu'en raison du renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu d'élire de nouveaux président et vice(s)-président(s) pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de Foufflin-Ricametz - Ternas, selon les conditions prévues dans l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui rend applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des Etablissements Public de Coopération Intercommunale, les

dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives aux maires et aux adjoints, non contrares aux dispositions particulières du titre du C.G.C.T. concernant les E.P.C.I.

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur le Président invite les membres du Bureau à procéder à l'élection du nouveau Président, conformément aux dispositions prévues aux articles L.2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président fait appel à candidature : Monsieur Philippe de PLASSE se porte candidat.

Chaque membre a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 7

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 5

Monsieur Philippe de PLASSE ayant obtenu la majorité absolue (7 voix) a été immédiatement proclamé Président du Syndicat des Eaux.

DESIGNATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président stipule qu'au terme de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice-président est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci. Pour le Syndicat des Eaux, le nombre de vice-président maximal est de deux. Après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité des voix de fixer à 1 le nombre de vice-président.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Philippe de PLASSE, élu Président, à l'élection du Vice-Président. Monsieur le Président fait appel à candidature : Monsieur Guillaume GAY se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 7

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 5

Monsieur Guillaume GAY ayant obtenu la majorité absolue (7 voix) a été immédiatement proclamé Vice-Président du Syndicat des Eaux.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT DES EAUX

- Monsieur de PLASSE propose d'être accompagné par Monsieur Jean-Marie GREUEZ notamment sur le côté technique de la gestion du syndicat des eaux et de le rémunérer en conséquence. La décision sera prise ultérieurement.
- Monsieur de PLASSE souhaiterait travailler en petit groupe avec un membre référent pour chaque village. Après discussion les référents sont :
 - Foufflin-Ricametz : Bertrand DURANEL
 - Ternas : Guillaume GAY
- Un courrier sera déposé chez chaque habitants des deux villages pour présenter la nouvelle équipe et les projets.
- Pour information, Act'Appro a demandé à se raccorder au réseau d'eau. Un rendez-vous sera pris pour en discuter.
- Le compteur de la colonne montante est a remplacé en 2020 (compteur posé en 2015)
- Le traitement de l'eau (chlore) était effectué par Monsieur de MAGNEVAL toutes les deux semaines.
- Les produits de traitement ne doivent pas être stockés dans le château d'eau.
- Un jeu de clés sera transmis à Guillaume GAY, Bertrand DURANEL, Jean-Marie GREUEZ et un jeu restera à la Mairie de Foufflin-Ricametz.

BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif 2020 (cf. Annexe). Après discussion, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

SYNDICAT DES EAUX FOUFLIN RICAMETZ

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020

Dépenses Fonctionnement

Article	Libelle	Prévu BP	Réalisé	Prévu BP
		2019	2019	2020
011	Charges de gestion générale	66 947.49 €	12 953.51 €	15 600.00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 500.00 €	3 594.99 €	3 500.00 €
6063	Fournitures entretien et petit équipt	500.00 €	0.00 €	500.00 €
6064	Fournitures administratives	200.00 €	122.59 €	200.00 €
6068	Autres matières et fournitures	1 000.00 €	614.60 €	1 000.00 €
61523	Entretien, réparations réseaux	54 607.49 €	931.59 €	2 500.00 €
6156	Maintenance (Alarme du château d'eau)	0.00 €	1 121.69 €	1 000.00 €
616	Assurances	1 890.00 €	1 886.21 €	1 000.00 €
617	Analyses d'eau	1 000.00 €	533.46 €	750.00 €
622	Honoraires (Trésorière)	100.00 €	84.38 €	0.00 €
626	Achat de timbres	150.00 €	0.00 €	150.00 €
6378	Autres taxes et redevances	4 000.00 €	4 064.00 €	5 000.00 €
012	Charges de personnel	2 810.00 €	2 423.29 €	3 460.00 €
621	Salaires (Secrétaire et Brigade Verte)	2 350.00 €	2 027.27 €	2 300.00 €
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	10.00 €	3.67 €	10.00 €
6410	Rémunérations du personnel	300.00 €	283.35 €	750.00 €
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	150.00 €	109.00 €	400.00 €
014	Atténuation de produits	5 000.00 €	0.00 €	8 000.00 €
701249	Reversement redevance agence de l'eau	5 000.00 €	0.00 €	8 000.00 €
	Chapitres non globalisés	501.00 €	0.28 €	600.00 €
658	Charges diverses de gestion courante	1.00 €	0.28 €	100.00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500.00 €	0.00 €	500.00 €
042	Opérations d'ordre	2 613.00 €	2 613.00 €	4 116.00 €
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 613.00 €	2 613.00 €	4 116.00 €
	TOTAL GENERAL	77 871.49 €	17 990.08 €	31 776.00 €

Recettes Fonctionnement

Article	Libelle	Prévu BP	Réalisé	Prévu BP
		2019	2019	2020
002	Résultat de fonctionnement reporté	55 770.49 €	0.00 €	59 992.96 €
70	Ventes produits fabriqués, services	22 100.00 €	21 926.05 €	22 000.00 €
7011	Eau	15 800.00 €	16 629.37 €	16 600.00 €
701241	Redevance pollution d'origine domestique	4 500.00 €	3 604.65 €	3 500.00 €
70128	Autres taxes et redevances	800.00 €	570.09 €	800.00 €
7064	Locations de compteurs	1 000.00 €	1 121.94 €	1 100.00 €
77	Produits exceptionnels	286.50 €	286.50 €	0.00 €
777	Amortissement de la subvention Amodiag	286.50 €	286.50 €	0.00 €
	TOTAL GENERAL	78 156.99 €	22 212.55 €	81 992.96 €

Dépenses Investissement

Article	Libelle	Prévu BP	Réalisé	Prévu BP
		2019	2019	2020
040	Opérations d'ordre	286.50 €	286.50 €	0.00 €
1391	Amortissement de la subvention Amodiag	286.50 €	286.50 €	0.00 €
TOTAL GENERAL		286.50 €	286.50 €	0.00 €

Recettes Investissement

Article	Libelle	Prévu BP 2019	Réalisé 2019	Prévu BP 2020
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	13 372.17 €	0.00 €	15 698.67 €
040	Opération d'ordre	2 613.00 €	2 613.00 €	4 115.96 €
28031	Frais d'études, recherche et dévelop.	748.00 €	748.00 €	2 250.96 €
2812	Agencements, aménagements de terrains	232.00 €	232.00 €	232.00 €
2813	Constructions	1 387.00 €	1 387.00 €	1 387.00 €
2818	Autres immobilisations corporelles	246.00 €	246.00 €	246.00 €
TOTAL GENERAL		15 985.17 €	2 613.00 €	19 814.63 €

BALANCE GENERALE 2019

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	22 212.55 €	Recettes	2 613.00 €
Excédent 2018	55 770.49 €	Excédent 2018	13 372.17 €
Total	77 983.04 €	Total	15 985.17 €
Dépenses	17 990.08 €	Dépenses	286.50 €
		Total	286.50 €
Excédent 2019	59 992.96 €	Excédent 2019	15 698.67 €
Excédent Global 2019 =		75 691.63 €	